



TC/48/8
ORIGINAL : anglais
DATE : 25 janvier 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-huitième session
Genève, 26-28 mars 2012

DÉNOMINATIONS VARIÉTALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. L'objet du présent document est d'examiner une proposition de révision future de la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/3 (reproduite en annexe du présent document), en ce qui concerne la création d'une nouvelle classe pour *Eupatorium* et *Eutrochium*.

CONTEXTE

2. Certaines espèces figurant dans la base de données GENIE et dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales ("base de données UPOV-ROM") en tant qu'espèces de *Eupatorium* L. étaient signalées comme appartenant à d'autres genres dans la base de données GRIN¹ :

<u>Base de données GENIE</u>	<u>Code UPOV</u>	<u>Entrées dans UPOV-ROM</u>	<u>Base de données GRIN</u>
<i>Eupatorium</i> L.	EUPAT	12*	<i>Eupatorium</i> L.
<i>Eupatorium adenophorum</i> Spreng. (<i>Ageratina adenophora</i> (Spreng.) R. M. King & H. Rob.)	EUPAT_ADE	0	<i>Ageratina adenophora</i> (Spreng.) R. M. King & H. Rob.
<i>Eupatorium buniifolium</i> Hook. & Arn. (<i>Acanthostyles buniifolius</i> (Hook. & Arn.) R. M. King & H. Rob.)	EUPAT_BUN	0	<i>Acanthostyles buniifolius</i> (Hook. & Arn.) R. M. King & H. Rob.
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	EUPAT_CAN	0	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.
<i>Eupatorium odoratum</i> L. (<i>Chromolaena odorata</i> (L.) R. M. King & H. Rob.)	EUPAT_ODO	0	<i>Chromolaena odorata</i> (L.) R. M. King & H. Rob.
<i>Eupatorium purpureum</i> L.	EUPAT_PUR	2 (même dénomination)	<i>Eutrochium purpureum</i> (L.) E. E. Lamont var. <i>purpureum</i>

* une variété a la même dénomination que la variété *Eupatorium ligustrinum* *Ageratina ligustrina* (DC.) R. M. King & H. Rob. (voir ci-dessous); deux variétés ont la même dénomination que la variété de *Eupatorium purpureum* L. (*Eutrochium purpureum* (L.) E. E. Lamont var. *purpureum*)

¹ USDA, ARS, National Genetic Resources Program. *Germplasm Resources Information Network – (GRIN)* [Base de données en ligne]. National Germplasm Resources Laboratory, Beltsville, Maryland. URL: http://www.ars-grin.gov/cgi-bin/npgs/html/tax_search.pl

Ne figurent pas dans la base de données GENIE :

<u>Base de données GENIE</u>	<u>Code UPOV</u>	<u>Entrées dans UPOV-ROM</u>	<u>Base de données GRIN</u>
<i>Eupatorium dubium</i>	-	1	<i>Eutrochium dubium</i> (Willd. ex Poir.) E. E. Lamont
<i>Eupatorium ligustrinum</i>	-	1	<i>Ageratina ligustrina</i> (DC.) R. M. King & H. Rob.

3. Dans ces cas de figure, l'attribution de la classe de dénomination UPOV à une variété appropriée peut se révéler problématique. La section 2.5.2 du document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" indique ce qui suit :

"2.5.2 Les classes de dénominations variétales sont les suivantes :

"a) règle générale (un genre / une classe) : en ce qui concerne les genres et espèces qui ne figurent pas sur la liste des classes reproduite dans l'annexe I, un genre est considéré comme une classe; [...]"

4. En ce qui concerne les codes UPOV, l'"Introduction au système de codes UPOV" indique ce qui suit :

"3.3 Adoption de nouveaux codes UPOV / Modifications de codes UPOV existants

"[...]"

"d) En général, les amendements aux codes UPOV ne sont pas apportés par suite de nouveaux éléments taxonomiques, à moins que ceux-ci ne résultent d'un changement dans le classement générique d'une espèce. Les 'Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV' (document UPOV/INF/12/1) contiennent les classes de dénominations variétales de l'UPOV; pour les genres et les espèces non couverts par la Liste de classes de l'annexe I au document UPOV/INF/12/1, la règle générale ('un genre / une classe') est qu'un genre est considéré comme une classe (voir document UPOV/INF/12/1, section 2.5.2 et son annexe I). Par conséquent, il est important que le premier élément du code UPOV puisse être utilisé pour classer les espèces dans le genre approprié. Les codes UPOV seront également amendés s'il y a des conséquences pour le contenu d'une classe de dénominations variétales où la liste de classes s'applique. Les modifications des codes UPOV seront traitées selon la même procédure que l'adoption de nouveaux codes UPOV aux paragraphes a) et b) ci-dessus. Toutefois, en plus, tous les membres de l'Union et les fournisseurs de données à la base de données sur les variétés végétales seront informés de tous amendements."

5. Dans le cas des entrées dans la base de données UPOV-ROM indiquées par espèces, le problème est évité par l'attribution du code UPOV. Toutefois, pour les entrées indiquées seulement par genre, p. ex. *Eupatorium* L., *Eutrochium* Raf., la même espèce et la même variété pourraient être incluses dans différentes classes de dénominations par différents membres de l'Union.

EXAMEN PAR LE COMITÉ TECHNIQUE EN 2011

6. À sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, le Comité technique (TC) a pris note des synonymies botaniques concernant l'espèce *Eupatorium* L. et il a invité le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) à envisager les solutions possibles ci-après à sa quarante-quatrième session, qui se tiendrait du 7 au 11 novembre à Fukuyama City, préfecture de Hiroshima (Japon) (voir les paragraphes 22 et 23 du document TC/47/26 intitulé "Compte rendu des conclusions") :

a) continuer de considérer comme "Eupatorium" toutes les espèces relevant actuellement du genre "Eupatorium" dans la base de données UPOV-ROM (c'est-à-dire *Eupatorium purpureum* L., *Eupatorium dubium*, *Eupatorium ligustrinum*). Le TC a fait observer que cette solution ne suivait pas l'"Introduction au système de codes UPOV" et n'évitait pas forcément les problèmes liés à d'autres espèces de "Eupatorium" qui pourraient se présenter dans la base de données UPOV-ROM : la base de données GRIN indique 91 espèces/sous-espèces qui sont parfois incluses dans la dénomination "Eupatorium", dont seules 17 sont considérées par la base de données GRIN comme relevant de *Eupatorium* L. Le TC a fait observer que cette solution aurait pour effet de créer une classe de dénomination pour "Eupatorium", sans établir expressément le contenu de la classe;

b) créer une nouvelle classe de dénomination dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" afin de couvrir les genres pertinents, p. ex. *Eupatorium* L., *Eutrochium* Raf., *Ageratina* Spach, etc.; ou

c) appliquer la classification botanique de la base de données GRIN pour les espèces et continuer d'appliquer la règle générale (un genre/une classe). Par exemple, les variétés de la base de données UPOV-ROM signalées comme *Eupatorium purpureum* L. seront considérées comme *Eutrochium purpureum* (L.) E. E. Lamont var. *purpureum* et se verront attribuer un code UPOV pour le genre *Eutrochium* Raf.. Le TC a fait observer que cette solution demandait que les espèces appropriées soient correctement identifiées pour les 12 variétés et, à l'avenir, toutes les autres entrées désignées comme *Eupatorium* L. dans la base de données UPOV-ROM. Par ailleurs, le TC a indiqué qu'il serait également nécessaire de modifier les codes UPOV pour les espèces concernées.

7. À sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, le TC a pris note des informations concernant l'enregistrement des dénominations variétales en tant que marques, tel qu'indiqué aux paragraphes 15 à 19 du document TC/47/8 intitulé "Dénominations variétales".

EXAMEN PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE EN 2011

8. À sa soixante-troisième session, tenue à Genève le 7 avril 2011, le Comité administratif et juridique (CAJ) a pris note des synonymies botaniques concernant l'espèce *Eupatorium* L. et a noté que le TC, à sa quarante-septième session, avait invité le TWO à envisager les solutions ci-dessus à sa quarante-quatrième session, qui se tiendrait du 7 au 11 novembre 2011 à Fukuyama City, préfecture de Hiroshima (Japon) (voir le paragraphe 57 du document CAJ/63/10 intitulé "Compte rendu").

9. À sa soixante-troisième session, le CAJ a pris note des informations concernant l'enregistrement des dénominations variétales en tant que marques, tel qu'indiqué aux paragraphes 15 à 19 du document CAJ/63/4 intitulé "Dénominations variétales" (voir le paragraphe 58 du document CAJ/63/10 intitulé "Compte rendu").

10. À sa soixante-quatrième session tenue à Genève le 17 octobre 2011, le CAJ a examiné le document CAJ/64/6 intitulé "Dénominations variétales" (voir les paragraphes 20 à 23 du document CAJ/64/11 intitulé "Compte rendu des conclusions").

11. En ce qui concerne les solutions éventuelles proposées au paragraphe 6 du document CAJ/64/6 (voir le paragraphe 6 du présent document), la délégation de l'Union européenne s'est prononcée en faveur de la création d'une nouvelle classe de dénomination dans le document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" afin de couvrir les genres pertinents, p. ex. *Eupatorium* L., *Eutrochium* Raf., *Ageratina* Spach, etc..

12. Le CAJ a noté que l'intervention de la délégation de l'Union européenne serait communiquée au TWO à sa quarante-quatrième session, qui se tiendrait du 7 au 11 novembre 2011 à Fukuyama City, préfecture de Hiroshima (Japon).

13. Le CAJ a pris note des solutions éventuelles proposées au paragraphe 6 du présent document, qui seraient examinées par le TWO à sa quarante-quatrième session, et a noté que la question serait examinée par le TC à sa quarante-huitième session et par le CAJ à sa soixante-cinquième session en mars 2012.

EXAMEN PAR LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES ARBRES FORESTIERS

14. Le TWO, à sa quarante-quatrième session, qui s'est tenue du 7 au 11 novembre 2011 à Fukuyama City, préfecture de Hiroshima (Japon), a pris note du rapport sur les faits nouveaux contenus dans le document TWO/44/4 intitulé "*Variety denominations*".

15. Le TWO est convenu de proposer la création d'une nouvelle classe de dénomination variétale dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" afin de couvrir

les genres pertinents, p. ex. *Eupatorium* L., *Eutrochium* Raf., *Ageratina* Spach, etc., tel qu'indiqué aux paragraphes 7 à 12 du document TWO/44/4 et aux paragraphes 3 à 7 du présent document.

PROPOSITION

16. Sur la base de la conclusion du TWO, il est proposé de créer une nouvelle classe de dénomination, comme suit.

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 213	<p>Eupatorium L.</p> <p>Acanthostyles R. M. King & H. Rob.</p> <p>Ageratina Spach</p> <p>Asplundianthus R. M. King & H. Rob.</p> <p>Bartlettina R. M. King & H. Rob.</p> <p>Campuloclinium DC.</p> <p>Chromolaena DC.</p> <p>Conoclinium DC.</p> <p>Cronquistianthus R. M. King & H. Rob.</p> <p>Eutrochium Raf.</p> <p>Fleischmannia Sch. Bip.</p> <p>Praxelis Cass.</p> <p>Viereckia R. M. King & H. Rob.</p>	<p>EUPAT</p> <p>-</p> <p>AGERT</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>EUTRO</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

17. Le TC est invité à envisager la création d'une nouvelle classe de dénomination variétale dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", conformément aux paragraphes 15 et 16 du présent document.

[L'annexe suit]

Classes de dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV :
une dénomination variétale ne doit pas être utilisée
plus d'une fois dans la même classe

À des fins de précision des troisième et quatrième phrases du paragraphe 2 de l'article 20 de l'Acte de 1991 et de l'article 13 de l'Acte de 1978 et de la Convention de 1961, des classes de dénominations variétales ont été élaborées. Une dénomination variétale ne doit pas être utilisée plus d'une fois dans la même classe. Les classes ont été élaborées de telle sorte que les taxons botaniques au sein d'une même classe sont considérés comme étant étroitement liés et susceptibles d'induire en erreur ou de prêter à confusion quant à l'identité de la variété.

Les classes de dénominations variétales sont les suivantes :

a) règle générale (un genre / une classe) : en ce qui concerne les genres et espèces qui ne figurent pas sur la liste des classes reproduite dans le présent annexe, un genre est considéré comme une classe;

b) exceptions à la règle générale (liste des classes) :

i) classes au sein d'un genre : liste des classes dans la présente annexe : première partie;

ii) classes englobant plusieurs genres : liste des classes dans la présente annexe : deuxième partie.

LISTE DES CLASSES

Première partie

Classes au sein d'un genre

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 1.1	Brassica oleracea	BRASS_OLE
Classe 1.2	Brassica autres que Brassica oleracea	autre que BRASS_OLE
Classe 2.1	Beta vulgaris L. var. alba DC., Beta vulgaris L. var. altissima	BETAA_VUL_GVA; BETAA_VUL_GVS
Classe 2.2	Beta vulgaris ssp. vulgaris var. conditiva Alef. (syn. : B. vulgaris L. var. rubra L.), B. vulgaris L. var. cicla L., B. vulgaris L. ssp. vulgaris var. vulgaris	BETAA_VUL_GVC; BETAA_VUL_GVF
Classe 2.3	Beta autres que les classes 2.1 et 2.2.	autres que les classes 2.1 et 2.2
Classe 3.1	Cucumis sativus	CUCUM_SAT
Classe 3.2	Cucumis melo	CUCUM_MEL
Classe 3.3	Cucumis autres que les classes 3.1 et 3.2	autres que les classes 3.1 et 3.2
Classe 4.1	Solanum tuberosum L.	SOLAN_TUB
Classe 4.2	Tomate et porte-greffes de tomate	
	Solanum lycopersicum L. (synonyme : Lycopersicon esculentum Mill.)	SOLAN_LYC
	Solanum cheesmaniae (L. Ridley) Fosberg (Lycopersicon cheesmaniae L. Riley)	SOLAN_CHE
	Solanum chilense (Dunal) Reiche (Lycopersicon chilense Dunal)	SOLAN_CHI

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
	Solanum chmielewskii (C.M. Rick et al.) D.M. Spooner et al. (Lycopersicon chmielewskii C. M. Rick et al.)	SOLAN_CHM
	Solanum galapagense S.C. Darwin & Peralta (Lycopersicon cheesmaniae f. minor (Hook. f.) C. H. Müll.) (Lycopersicon cheesmaniae var. minor (Hook. f.) D. M. Porter)	SOLAN_GAL
	Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner (Lycopersicon agrimoniifolium Dunal) (Lycopersicon hirsutum Dunal) (Lycopersicon hirsutum f. glabratum C. H. Müll.)	SOLAN_HAB
	Solanum pennellii Correll (Lycopersicon pennellii (Correll) D'Arcy)	SOLAN_PEN
	Solanum peruvianum L. (Lycopersicon dentatum Dunal) (Lycopersicon peruvianum (L.) Mill.)	SOLAN_PER
	Solanum pimpinellifolium L. (Lycopersicon pimpinellifolium (L.) Mill.) (Lycopersicon racemigerum Lange)	SOLAN_PIM
	et les hybrides entre ces espèces	
Classe 4.3	Solanum melongena L.	SOLAN_MEL
Classe 4.4	Solanum autres que les classes 4.1, 4.2 et 4.3	autres que les classes 4.1, 4.2 et 4.3

LISTE DES CLASSES (suite)

Deuxième partie

Classes englobant plusieurs genres

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 201	Secale, Triticale, Triticum	SECAL; TRITL; TRITI
Classe 202	Megathyrsus, Panicum, Setaria, Steinchisma	MEGAT; PANIC; SETAR; STEIN
Classe 203*	Agrostis, Dactylis, Festuca, Festulolium, Lolium, Phalaris, Phleum et Poa	AGROS; DCTLS; FESTU; FESTL; LOLIU; PHALR; PHLEU; POAAA
Classe 204*	Lotus, Medicago, Ornithopus, Onobrychis, Trifolium	LOTUS; MEDIC; ORNTP; ONOBR; TRFOL
Classe 205	Cichorium, Lactuca	CICHO; LACTU
Classe 206	Petunia et Calibrachoa	PETUN; CALIB
Classe 207	Chrysanthemum et Ajanía	CHRY S; AJANI
Classe 208	(Stalice) Goniolimon, Limonium, Psylliostachys	GONIO; LIMON; PSYLL_
Classe 209	(Waxflower) Chamelaucium, Verticordia	CHMLC; VERTI; VECHM
Classe 210	Jamesbrittania et Sutera	JAMES; SUTER
Classe 211	(Champignons) Agaricus Agrocybe Auricularia Dictyophora Flammulina Ganoderma Grifola Hericiu m Hypsizigus Lentinula Lepista Lyophyllum Meripilus Mycoleptodonoides Naematoloma Panellus Pholiota Pleurotus Polyporus Sparassis Tricholoma	AGARI AGROC AURIC DICTP FLAMM GANOD GRIFO HERIC HYSPI LENTI LEPIS LYOPH MERIP MYCOL NAEMA PANEL PHLIO PLEUR POLYO SPARA MACRO
Classe 212	Verbena L. et Glandularia J. F. Gmel.	VERBE; GLAND

[Fin de l'annexe et du document]